

MANQUER D'EAU DANS UN PAYS DE MARAIS : LES «BASSINES», IMAGINER UN AVENIR COMMUN DU PARTAGE DE L'EAU, LE LONG DE LA SÈVRE NIORTAISE.

eau, sécheresse, bien commun, gouvernance, réserves de substitution

« Sur le plateau, les champs brûlés de tournesols sont abattus sous cette lumière de fin d'été. Les températures s'enflamment. Sous cette chaleur étouffante, le sol sec craque sous mes pas. La terre des champs couleur paille s'avance devant moi jusqu'à me cacher la vue. Un talus haut de plusieurs mètres brise la monotonie de la plaine. Façonnée de toute pièce, en-grillagée et inaccessible, l'odeur humide sortant de cette forteresse provoque en moi une jalousie de fraicheur. Mais au loin le quadrillage dense et verdoyant m'interpelle, les marais! Je suis une route ombragée m'invitant à descendre. Un alignement de platanes mène la danse jusqu'à la rivière. La vision d'une eau douce et d'une ripisylve m'enivre, le bruit des plongeons dans la rivière me fait oublier la chaleur accablante des hauteurs de la plaine. »¹

2022, un été brûlant, une année sèche. 2023 signe un record de température.

Il y a un an, je m'aventurais sur le terrain conflictuel de la ressource en eau, sans imaginer que les conflits prendraient autant d'ampleur. La sécheresse estivale est devenue hivernale et la pluviométrie des mois passés n'a pas permis de compenser les déficits en eau. En avril dernier, 75% des niveaux des nappes phréatiques étaient sous les normales mensuelles.² L'inégale répartition des ressources en eau a révélé certains dysfonctionnements quant à son partage, bien que définie par la législation française comme « patrimoine commun de la Nation ». Cependant, aujourd'hui encore l'impasse est visible en temps de changement climatique, un juste partage de l'eau doit être engagé.

L'illusion d'abondance crée le conflit. Au fil des siècles, certaines sécheresses ont laissé des séquelles mais se sont diluées avec le temps, donnant aux yeux des citoyens et politiques l'apparence d'une ressource inépuisable. Sur des territoires où celle-ci semble omniprésente, les usages de l'eau et sa mise en partage engendrent différentes formes de prédation. Les grandes instances agricoles mais aussi publiques ont financé et mis en service un objet prenant possession d'une partie de cette ressource destinée à la seule irrigation de grandes cultures principalement maïsicoles.

Réserve de substitution ? qu'est-ce que c'est ? Ah... Une bassine, tu veux dire !?

Cet objet maçonné s'impose dans un paysage d'openfields, dominé par une agriculture essentiellement intensive. Ces ouvrages monumentaux mesurant plusieurs hectares et entourés d'un talus d'une hauteur d'environ 10 mètres permettent de maintenir l'irrigation d'une plaine céréalière en période de fort déficit hydrique. Le terme « substitution » pointe la saisonnalité et la fréquence de leur usage. Ces réserves servent à arroser les cultures en saison estivale, grâce à des volumes prélevés dans les nappes phréatiques en période de hautes eaux. Néanmoins, ces objets contribuent-ils réellement à réguler les mesures d'économie d'eau tout en servant une poignée d'exploitations agricoles? C'est un cercle vicieux qui s'amorce, aux rouages d'un système productiviste impliquant une consommation démesurée de l'eau et des répercussions environnementales lourdes sur la solidarité amont et aval des cours d'eau touchés.

Imaginées à l'origine pour amorcer une transition vers une agriculture plus durable, dans l'objectif d'un partage équitable et collectif de l'eau pour assurer une sécurité hydrique chez les agriculteurs³, ces réserves sont aujourd'hui sources de conflits.

C'est au sein du bassin-versant de la Sèvre niortaise que les tensions montent depuis plusieurs années. Sur la centaine de kilomètres linéaires de ce fleuve, se succèdent plaines céréalières et bocagères, marais mouillés et desséchés, canaux d'irrigation et réserves de substitution. Ce paysage de « chemins d'eau » dessine l'histoire ancienne d'une maîtrise de l'eau au service de l'agriculture. Sept rivières confluent dans ce fleuve irriguant le marais poitevin, deuxième plus grande zone humide de France. Cet ensemble constitue un domaine fluvial prenant sa source à Sepvret, traversant Niort, pour se jeter 160 kms plus loin, dans la Baie de l'Aiguillon. Le bassin versant grand de 3 350 kms2 s'écoule sur deux régions, Nouvelle-Aquitaine et Pays de Loire et sur quatre départements, la Vienne, les Deux-Sèvres, la Charente-Maritime et la Vendée.

L'eau de la nappe phréatique de ce fleuve est puisée pour être mise à ciel ouvert dans ces réserves. Depuis 2018, l'État a émis l'accord d'un nouveau projet de construction pour les années à venir de 16 réserves de substitution autour du bassin versant de la Sèvre niortaise et du canal du Mignon. Cet accord a fait naître de nouvelles luttes sociales et écologiques, s'intensifiant au fil des années jusqu'aux derniers affrontements de mars 2023 autour de la nouvelle «méga-bassine» de Ste-Soline. Ces réserves sont appelées «bassines» par les associations s'opposant aux projets. Ils ont fait de cette lutte locale une résonance nationale en faveur d'un usage juste et partagé de l'eau.

Ce débat politique et d'intérêt public met en jeu l'avenir d'une campagne vivante, hydrique et nourricière. J'aimerai questionner le rôle militant et le positionnement que prend le paysagiste au sein d'un territoire sous tension, afin d'esquisser l'avenir de la ressource en eau. Son rôle aura pour but de convoquer l'imaginaire afin d'engager un récit narratif et illustré d'une nouvelle histoire spatiale et temporelle du bassin de la Sèvre niortaise. Celle-ci permettra d'écrire un lendemain commun et apaisé pour un paysage d'eau. De cette première intention, se dégage l'envie de tisser un lien entre un système de marais et canaux avec celui des réserves de substitution. Quel paysage désirons-nous cultiver? L'objectif de ce diplôme est d'accompagner le devenir de l'irrigation de ces terres, en pensant l'équilibre du besoin en eau pour l'ensemble des vivants. Redonner une place saine à l'eau, cultiver cette plaine et ces marais pour une transition climatique et sociale. Toutes les sources citoyennes, politiques et paysagères doivent émerger pour irriguer un projet commun de paysage.

- 1. Premières impressions de terrain, été 2022 approche sensible du paysage des «bassines».
- 2. Communiqué de presse du BRGM, «Nappes souterraine au 1er avril 2023 et risques de sécheresse estivale», 13 avril 2023. 3. Signature du « Protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre niortaise Mignon », 18 décembre 2018, page 2/61, préambule.



